

Convention d'objectifs sur la trajectoire de réduction des produits phytosanitaires

FUS – OFAG :

Résumé de Fruit-Union Suisse sur le 2^e rapport intermédiaire (avril 2025)

La loi fédérale du 19 mars 2021 sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (lv. pa. 19.475) est intégrée dans le processus de la politique agricole. Les interprofessions, les organisations de producteurs ainsi que d'autres organisations concernées sont tenues de prendre des mesures pour atteindre les objectifs de réduction et d'en faire régulièrement rapport à la Confédération. Fruit-Union Suisse (FUS) matérialise cet engagement sous la forme du programme national de la filière « Durabilité des fruits ». Pour FUS, ce programme est une mesure visant à atteindre les objectifs stratégiques de la Confédération, qui pourra servir de modèle pour l'orientation future de la politique agricole.

FUS et ses partenaires de la chaîne de création de valeur veulent profiter de la chance qui leur est offerte d'assumer davantage de responsabilités et de participer activement à la construction de l'avenir, en définissant des objectifs et des mesures qui leur sont propres. Grâce à la collaboration bien établie avec les praticiens, elle peut développer des mesures pratiques en collaboration avec des acteurs importants de la filière fruitière, qui seront appliquées par un grand nombre d'exploitations.

En 2024, 88 % de la surface d'arbres fruitiers à pépins (SwissGAP) était recensée dans le programme national « Durabilité des fruits » pour les fruits à pépins (+3 points de pourcentage par rapport à 2023). L'objectif de 90 % fixé pour l'année 2024 n'a donc tout juste pas été atteint.

Les organisations de contrôle ont effectué 58 contrôles d'exploitations. 357 exploitations ont rempli et renvoyé le formulaire électronique d'autocontrôle. Les quelques irrégularités ont pu être résolues par les exploitations dans les délais impartis. L'évaluation des 357 autocontrôles donne à FUS, à l'OFAG et à d'autres acteurs de précieuses indications sur le degré d'acceptation et de mise en œuvre des mesures librement choisies.

Il est très important que les trois dimensions de la durabilité soient prises en compte et que les efforts supplémentaires consentis par la branche continuent d'être rémunérés de manière équitable.

Suite à un accord conclu le 2 juillet 2024 entre FUS, SWISSCOFEL et les deux grands partenaires du commerce de détail, Migros et Coop, le programme national « Durabilité des fruits » s'étend aux cerises et aux quetsches de table à compter de 2025.